

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1
Autres moyens d'identification:
UFI: YF2G-70Y1-K00K-VGUX
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
 Utilisations identifiées pertinentes (Utilisation par les consommateurs): Détergent pour laver le linge
 Utilisations identifiées pertinentes (Utilisateur professionnel): Détergent pour laver le linge
 Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3
 Pour des informations détaillées sur l'utilisation sécurisée et spécifique du produit, voir l'annexe
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
 Unilever Europe BV (UPro)
 Rodezand 90
 3011 AN Rotterdam - Netherlands
 Tél.: 016-617777
 UPROSDS.Requests@unilever.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Nationaal adviesorgaan/Vergiftigingscentrum. Organisme de conseil/centre antipoison national.
 Nationale Beratungsstelle/Giftzentrum. Telephone number: U kunt ook het Antigifcentrum raadplegen: tel. 070 / 245.245. Vous pouvez également consulter le Centre Antipoisons: tel. 070 / 245.245. Sie können auch die Giftnotrufzentrale konsultieren: tel. 070 / 245.245.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
 La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).
 Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Attention
- 
- Indications de danger:**
 Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence:**
 P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Informations complémentaires:**
 EUH208: Contient SUBTILISIN. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers:**
 Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
 Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 Substances:**
 Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange de substances

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient:

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8 Index: 011-005-00-2 REACH: 01-2119485498-19-XXXX	SODIUM CARBONATE⁽¹⁾ ATP CLP00		50 - <75%
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	
CAS: 15630-89-4 EC: 239-707-6 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119457268-30-XXXX	SODIUM CARBONATE PEROXIDE⁽¹⁾ Auto classifiée		10 - <20%
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318; Ox. Sol. 2: H272 - Danger	
CAS: 29329-71-3 EC: 249-559-4 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119510382-52-XXXX	TETRASODIUM ETIDRONATE⁽¹⁾ Auto classifiée		1 - <5%
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319; Met. Corr. 1: H290 - Attention	
CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119480434-38-XXXX	SUBTILISIN⁽¹⁾ Auto classifiée		<1%
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411; Eye Dam. 1: H318; Resp. Sens. 1: H334; Skin Irrit. 2: H315; STOT SE 3: H335 - Danger	
CAS: 1305-78-8 EC: 215-138-9 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119475325-36-XXXX	CALCIUM OXIDE⁽²⁾ Auto classifiée		<1%
	Règlement 1272/2008	Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315; STOT SE 3: H335 - Danger	

⁽¹⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

⁽²⁾ Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

Autres informations:

Identification	Limite de concentration spécifique
SODIUM CARBONATE PEROXIDE CAS: 15630-89-4 EC: 239-707-6	% (p/p) >=25: Eye Dam. 1 - H318 7,5<= % (p/p) <25: Eye Irrit. 2 - H319

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

Identification	Toxicité sévère		Genre
SUBTILISIN CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2	DL50 orale	1728 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation de poussières	Pas pertinent	
TETRASODIUM ETIDRONATE CAS: 29329-71-3 EC: 249-559-4	DL50 orale	500 mg/kg	
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation de poussières	Pas pertinent	
SODIUM CARBONATE PEROXIDE CAS: 15630-89-4 EC: 239-707-6	DL50 orale	1034 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation de poussières	Pas pertinent	

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par inhalation. Il est toutefois recommandé, en cas de symptômes d'intoxication d'enlever la personne affectée du lieu d'exposition, de lui fournir de l'air propre et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

Par contact cutané:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par contact avec la peau. Il est toutefois recommandé, en cas de contact avec la peau d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de faire prendre une douche à la personne affectée, si besoin avec de l'eau froide en abondance et un savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:**Moyens d'extinction appropriés:**

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pas pertinent

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**Pour les non-secouristes:**

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)

Il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Utiliser de préférence l'aspiration pour le nettoyage. Comme le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement, il est conseillé d'utiliser des méthodes de nettoyage qui limitent au maximum sa dispersion dans l'environnement

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Exigences spécifiques en matière de stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Voir l'annexe pour des informations détaillées sur la manipulation, stockage et utilisations finales spécifiques

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Arrêté royal du 11mars 2002 et modifications:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
CALCIUM OXIDE CAS: 1305-78-8 EC: 215-138-9	VLEP/GWBB (8h)		1 mg/m³
	VLEP/GWBB (STEL)		4 mg/m³

Poussières réputées sans effet spécifique: VLEP 8h = 7 mg/m3, VLEP 8h (fraction alvéolaire) = 3,5 mg/m3

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
SODIUM CARBONATE CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	10 mg/m³

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
SODIUM CARBONATE PEROXIDE CAS: 15630-89-4 EC: 239-707-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	5 mg/m³
TETRASODIUM ETIDRONATE CAS: 29329-71-3 EC: 249-559-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	48 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	16,9 mg/m³	10 mg/m³
CALCIUM OXIDE CAS: 1305-78-8 EC: 215-138-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	4 mg/m³	Pas pertinent	1 mg/m³

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
SODIUM CARBONATE CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m³	Pas pertinent	Pas pertinent
TETRASODIUM ETIDRONATE CAS: 29329-71-3 EC: 249-559-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	2,4 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	24 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4,2 mg/m³	10 mg/m³
SUBTILISIN CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2	Oral	3,6 mg/kg	Pas pertinent	1,8 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CALCIUM OXIDE CAS: 1305-78-8 EC: 215-138-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	4 mg/m³	Pas pertinent	1 mg/m³

PNEC:

Identification					
SODIUM CARBONATE PEROXIDE CAS: 15630-89-4 EC: 239-707-6	STP	16,24 mg/L	Eau douce	0,035 mg/L	
	Sol	Pas pertinent	Eau de mer	0,035 mg/L	
	Intermittent	0,035 mg/L	Sédiments (Eau douce)	Pas pertinent	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	Pas pertinent	
TETRASODIUM ETIDRONATE CAS: 29329-71-3 EC: 249-559-4	STP	58 mg/L	Eau douce	0,096 mg/L	
	Sol	14 mg/kg	Eau de mer	0,01 mg/L	
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	193 mg/kg	
	Oral	0,0053 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	19,3 mg/kg	
SUBTILISIN CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2	STP	65 mg/L	Eau douce	0,0017 mg/L	
	Sol	0,568 mg/kg	Eau de mer	0,00017 mg/L	
	Intermittent	0,0009 mg/L	Sédiments (Eau douce)	Pas pertinent	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	Pas pertinent	
CALCIUM OXIDE CAS: 1305-78-8 EC: 215-138-9	STP	2,27 mg/L	Eau douce	0,37 mg/L	
	Sol	817,4 mg/kg	Eau de mer	0,24 mg/L	
	Intermittent	0,37 mg/L	Sédiments (Eau douce)	Pas pertinent	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	Pas pertinent	

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

Si les conditions de travail et/ou les mesures de sécurité adoptées ne permettent pas de maintenir la concentration dans l'air du produit en dessous des limites d'exposition (le cas échéant) ou à des niveaux acceptables (en l'absence de limites d'exposition), un équipement de protection respiratoire approprié choisi par un professionnel qualifié doit être utilisé.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique (Matériel: Nitrile, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur: 0,11 mm)		EN ISO 21420:2020	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections		EN ISO 16321-1:2022+ A1:2025 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail			Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes		EN ISO 20347:2022	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Il est recommandé de mettre en place des équipements d'urgence supplémentaires dans les lieux de travail particulièrement exposés au produit ou dans les situations où l'évaluation des risques met en évidence la nécessité d'un tel équipement.

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer l'œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Unilever

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

C.O.V. (2010/75/UE):	0,05 % poids
Concentration de C.O.V. à 25 °C:	Pas pertinent
Nombre moyen de carbone:	9,21
Poids moléculaire moyen:	144,11 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique:

État physique à 20 °C:	Solide
Aspect:	Granulé
Couleur:	Blanc, vert
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	Pas pertinent *
Pression de vapeur à 25 °C:	Pas pertinent *
Pression de vapeur à 50 °C:	Pas pertinent *
Taux d'évaporation à 25 °C:	Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 25 °C:	Pas pertinent *
Densité relative à 25 °C:	Pas pertinent *
Viscosité dynamique à 25 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 25 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 25 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 25 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 25 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair:	Pas pertinent *
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *

Explosivité (Solide):

Limite inférieure d'explosivité:	Pas pertinent *
Limite supérieure d'explosivité:	Pas pertinent *

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian:	Pas pertinent *
-----------------------------	-----------------

9.2 Autres informations:

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 25 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Éviter les acides forts	Non applicable	Précaution	Précaution	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

B- Inhalation (effets aigus):

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
 - Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
 - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
IARC: Talc (3: Non classifiable quant à sa cancérogénicité chez les humains); LIMONENE (3: Non classifiable quant à sa cancérogénicité chez les humains)
 - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
 - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
 - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Voir la section 2 et la section 16 pour la classification des dangers et la procédure de classification applicables, respectivement.

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
SODIUM CARBONATE CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8	DL50 orale	2800 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de poussières	>5 mg/L	
TETRASODIUM ETIDRONATE CAS: 29329-71-3 EC: 249-559-4	DL50 orale	500 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de poussières	>5 mg/L	
SODIUM CARBONATE PEROXIDE CAS: 15630-89-4 EC: 239-707-6	DL50 orale	1034 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de poussières	>5 mg/L	
SUBTILISIN CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2	DL50 orale	1728 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de poussières	>5 mg/L	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
CALCIUM OXIDE CAS: 1305-78-8 EC: 215-138-9	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation de poussières	>5 mg/L	

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
SODIUM CARBONATE CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8	CL50	740 mg/L (96 h)	Gambusia affinis	Poisson
	CE50	265 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	Pas pertinent		
SUBTILISIN CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2	CL50	15 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	CE50	9 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	0,51 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
CALCIUM OXIDE CAS: 1305-78-8 EC: 215-138-9	CL50	1070 mg/L (96 h)	Cyprinus carpio	Poisson
	CE50	Pas pertinent		
	CE50	Pas pertinent		

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
CALCIUM OXIDE CAS: 1305-78-8 EC: 215-138-9	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	32 mg/L	Crangon septemspinosa	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
SUBTILISIN CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2	DBO5	Pas pertinent	Concentration	10 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	29 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
SUBTILISIN CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2	FBC	
	Log POW	-1,3
	Potentiel	

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas pertinent

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2025 et RID 2025:

- | | | |
|-------------|--|-----------------|
| 14.1 | Numéro ONU ou numéro d'identification: | Pas pertinent |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU: | Pas pertinent |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport: | Pas pertinent |
| | Étiquettes: | Pas pertinent |
| 14.4 | Groupe d'emballage: | Pas pertinent |
| 14.5 | Dangereux pour l'environnement: | Non |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| | Dispositions spéciales: | Pas pertinent |
| | code de restriction en tunnels: | Pas pertinent |
| | Propriétés physico-chimiques: | voir rubrique 9 |
| | Quantités limitées: | Pas pertinent |
| 14.7 | Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Pas pertinent |

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 42-24:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas pertinent
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	Pas pertinent
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:	Pas pertinent
	Étiquettes:	Pas pertinent
14.4	Groupe d'emballage:	Pas pertinent
14.5	Polluants marins:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales:	Pas pertinent
	Codes EmS:	
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	Pas pertinent
	Groupe de ségrégation:	Pas pertinent
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2025:

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas pertinent
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	Pas pertinent
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:	Pas pertinent
	Étiquettes:	Pas pertinent
14.4	Groupe d'emballage:	Pas pertinent
14.5	Dangereux pour l'environnement:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Pas pertinent

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**
- Règlement (CE) n° 528/2012 : Pas pertinent
 - Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent
 - Liste des substances et des mélanges perturbateurs endocriniens (ANNEXE VI.2-4, Codex_Livre6_Titre2): Pas pertinent
 - Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants: Pas pertinent
 - Règlement (UE) 2024/590 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent
 - RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux: Pas pertinent
 - Substances candidates à l'autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH): Pas pertinent
 - Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) n°648/2004 concernant les détergents:

Conformément à ce règlement le produit remplit les conditions suivantes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Les tensioactifs contenus dans ce mélange observent les critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (CE) n°648/2004 concernant les détergents. Les informations qui justifient cette affirmation sont mises à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies sur demande directe ou sur demande d'un producteur de détergents.

Étiquetage du contenu:

composant	Intervalle de concentration
Agents de surface non ioniques	% (p/p) < 5
Polycarboxylates	% (p/p) < 5
Phosphonates	% (p/p) < 5
Agents de blanchiment oxygénés	5 ≤ % (p/p) < 15
Enzymes	
Parfums	

Seveso III:

Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc ...):

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 78: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 25: Affections dues à la silice cristalline, aux silicates cristallins, au graphite ou à la houille

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 63: Affections provoquées par les enzymes

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis n° 170 du 21/12/2012 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/3/2002 relatif aux agents chimiques.

Avis n° 164 du 16/12/2011 sur le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/03/2002 relatif aux agents chimiques.

Avis n° 155 du 29/10/2010 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/3/2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 127 du 20 juin 2008 concernant un projet d'arrêté royal relatif à l'adaptation de la liste belge des valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques.

Avis n° 115 du 16/2/2007 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/3/2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 114 du 16/2/2007 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/3/2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 082 du 25 février 2005 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 073 du 26 septembre 2003 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 050 du 12/4/2002 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 182 du 12/12/2014 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7/9/2012 établissant la langue sur l'étiquette et sur la FDS des substances et mélanges.

Avis n° 172 du 29/07/2013 : projet d'arrêté royal modifiant les dispositions relatives aux services internes et aux premiers secours concernant les accidents mineurs et les cours de recyclage.

Avis n° 163 du 16/12/2011 : projet d'arrêté royal établissant la langue sur l'étiquette et sur la FDS des substances et mélanges.

Avis n° 183 du 20/2/2015 : projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions afin de les adapter au règlement CLP.

- Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques

- Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents

- Règlement (CE) n° 551/2009 de la Commission du 25 juin 2009 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes V et VI (agents de surface bénéficiant d'une dérogation)

- Règlement (CE) n° 907/2006 de la Commission du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes III et VII

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Le fournisseur a effectué l'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Met. Corr. 1: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

Ox. Sol. 2: H272 - Peut aggraver un incendie, comburant.

Resp. Sens. 1: H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Procédé de classement:

Procédé de la détermination de la classification du mélange selon l'article 9 du Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP):

- Solides comburantes: Non dangereux. Selon les données obtenues avec un mélange comparable.
- Lésions oculaires graves ou Irritant pour les yeux: Eye Irrit 2, H319. Méthode de calcul.

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50 CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE

SUMI

Informations sur l'utilisation sûre des mélanges



AISE_SUMI_PW_19_2_G

Version 1.1, août 2018

Utilisations professionnelles ; Application manuelle

Ce document est destiné à communiquer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale de la process covered

Ce SUMI s'applique aux utilisations professionnelles où le produit est brossé sur une surface et où il y a une exposition complète aux mains. Les informations d'utilisation sécurisée sont basées sur le AISE_SWED_PW_19_2 .

Conditions opérationnelles

Durée maximale	480 minutes par jour.
Domaine	Utilisation en intérieur.
d'application /	Processus effectué à température ambiante.
Conditions de	En cas de dilution, on utilise de l'eau du robinet à une température
Taux de change de l'air	Fournir une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucun LEV requis.

Gestion des risques Meassure

Mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Portez des gants appropriés et des lunettes de protection. Voir la section 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications. 
	La formation des travailleurs à l'utilisation et à l'entretien corrects des EPI doit être assurée.
Mesures environnementales	Évitez que le produit non dilué n'atteigne les eaux de surface.
	Le cas échéant, l'AISE SPERC 8a.1.a.v2 peut s'appliquer : utilisation dispersive à grande échelle entraînant un rejet dans la station d'épuration des

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

Unilever

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

eaux usées municipales.

Bonnes pratiques supplémentaires

Ne mangez ni ne buvez. Ne fumez pas. Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.	
Se laver les mains après utilisation. Évitez tout contact avec une peau abîmée. Ne pas mélanger avec d'autres produits.	
Instructions de déversement	Diluez avec de l'eau douce et épongez.
Pratiques d'hygiène	Suivez les instructions du produit telles qu'elles sont précisées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et utilisez les bonnes pratiques d'hygiène au travail telles que spécifiées à la section 7 de la FDS du produit.

Informations complémentaires en fonction de la composition du produit

L'étiquette et (si nécessaire) la fiche de données de sécurité contiennent des informations supplémentaires, spécifiques au produit, cruciales pour travailler en toute sécurité avec des mélanges. Veuillez consulter l'étiquette du produit et la FDS pour obtenir des renseignements, y compris, mais sans s'y limiter, la classification des dangers du produit, les parfums potentiellement allergènes, les ingrédients notables et les valeurs limites d'exposition (le cas échéant).

Démenti

Il s'agit d'un document permettant de communiquer les conditions génériques d'utilisation sécuritaire d'un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de relier ce SUMI à la FDS d'un produit spécifique qu'il vend. Si un code SUMI (ou SWED associé) est mentionné dans la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances du mélange sont présentes à une telle concentration, que l'utilisation du produit dans les conditions de l'IUUM est sans danger. Lorsqu'elle est disponible, cette utilisation sûre est assurée par l'évaluation des résultats des évaluations de la sécurité chimique effectuées par les fournisseurs de matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour un ingrédient qui contribue à la classification du mélange, le formulateur a lui-même effectué une évaluation de la sécurité. Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs selon les conditions SUMI reste responsable de communiquer les informations pertinentes sur l'utilisation aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions de travail pour les employés, les feuilles SUMI doivent toujours être prises en compte en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit. Ce document est fourni par A.I.S.E. à titre d'information générale uniquement. Le formulateur utilise le contenu de ce document à ses risques et périls. A.I.S.E. décline toute responsabilité envers toute personne ou entité pour toute perte, dommage, quel qu'en soit l'aspect (réel, consécutif, punitif ou autre), blessure, réclamation, responsabilité ou autre cause de quelque nature que ce soit basée sur ou résultant de l'utilisation (même partielle) du contenu de ce document.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

SUMI

Informations sur l'utilisation sûre des mélanges



AISE_SUMI_IS_4_2 version
1.1, août 2018

Utilisations industrielles ; Une tâche utomisée ; Semi-automatisé task ; Équipement dédié

Ce document est destiné à communiquer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale de la process covered

L'IMUE s'applique aux utilisations industrielles où les produits sont utilisés dans un processus fermé où il existe une possibilité d'exposition. Ces informations d'utilisation sécurisée sont basées sur le **AISE_SWED_IS_4_2**.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	480 minutes par jour.
Domaine	Utilisation en intérieur.
d'application /	Processus effectué à température ambiante.
Conditions de	En cas de dilution, on utilise de l'eau du robinet à une température
Taux de change de l'air	Fournir une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucun LEV requis.

Gestion des risques Meassure

Mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Portez des gants appropriés. Voir la section 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications. 
--	--

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Unilever

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	La formation des travailleurs à l'utilisation et à l'entretien corrects des EPI doit être assurée.
Mesures environnementales	Évitez que le produit non dilué n'atteigne les eaux de surface. Le cas échéant, l'AISE SPERC 8a.1.a.v2 peut s'appliquer : utilisation dispersive à grande échelle entraînant un rejet dans la station d'épuration des eaux usées municipales.

Bonnes pratiques supplémentaires

Ne mangez ni ne buvez. Ne fumez pas. Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.	
Se laver les mains après utilisation. Évitez tout contact avec une peau abîmée. Ne pas mélanger avec d'autres produits.	
Instructions de déversement	Diluez avec de l'eau douce et épongez.
Pratiques d'hygiène	Suivez les instructions du produit telles qu'elles sont précisées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et utilisez les bonnes pratiques d'hygiène au travail telles que spécifiées à la section 7 de la FDS du produit.

Informations complémentaires en fonction de la composition du produit

L'étiquette et (si nécessaire) la fiche de données de sécurité contiennent des informations supplémentaires, spécifiques au produit, cruciales pour travailler en toute sécurité avec des mélanges. Veuillez consulter l'étiquette du produit et la FDS pour obtenir des renseignements, y compris, mais sans s'y limiter, la classification des dangers du produit, les parfums potentiellement allergènes, les ingrédients notables et les valeurs limites d'exposition (le cas échéant).

Démenti

Il s'agit d'un document permettant de communiquer les conditions génériques d'utilisation sécuritaire d'un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de relier ce SUMI à la FDS d'un produit spécifique qu'il vend. Si un code SUMI (ou SWED associé) est mentionné dans la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances du mélange sont présentes à une telle concentration, que l'utilisation du produit dans les conditions de l'IUUM est sans danger. Lorsqu'elle est disponible, cette utilisation sûre est assurée par l'évaluation des résultats des évaluations de la sécurité chimique effectuées par les fournisseurs de matières premières. Lorsqu'aucune évaluation

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Unilever

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour un ingrédient qui contribue à la classification du mélange, le formulateur a lui-même effectué une évaluation de la sécurité. Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs selon les conditions SUMI reste responsable de communiquer les informations pertinentes sur l'utilisation aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions de travail pour les employés, les feuilles SUMI doivent toujours être prises en compte en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit. Ce document est fourni par A.I.S.E. à titre d'information générale uniquement. Le formulateur utilise le contenu de ce document à ses risques et périls. A.I.S.E. décline toute responsabilité envers toute personne ou entité pour toute perte, dommage, quel qu'en soit l'aspect (réel, consécutif, punitif ou autre), blessure, réclamation, responsabilité ou autre cause de quelque nature que ce soit basée sur ou résultant de l'utilisation (même partielle) du contenu de ce document.

SUMI

Informations sur l'utilisation sûre des mélanges



AISE_SUMI_PW_8a_1_G

Version 1.1, août 2018

Transfert du produit (bouteille/seau /machine)

Ce document est destiné à communiquer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale de la process covered

Ce SUMI s'applique aux utilisations professionnelles où le produit est transféré ou dilué dans un récipient, tel qu'un distributeur, une bouteille ou un seau. Les informations d'utilisation sécurisée sont basées sur les AISE_SWED_PW_8a_1_L et les AISE_SWED_PW_8a_1_S .

Conditions opérationnelles

Durée maximale	60 minutes par jour.
Domaine	Utilisation en intérieur.
d'application /	Processus effectué à température ambiante.
Conditions de	En cas de dilution, on utilise de l'eau du robinet à une température
Taux de change de l'air	Fournir une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucun LEV requis.

Gestion des risques Mesure

Mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Portez des gants appropriés et des lunettes de protection. Voir la section 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications.  
--	---

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Unilever

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	La formation des travailleurs à l'utilisation et à l'entretien corrects des EPI doit être assurée.
Mesures environnementales	Évitez que le produit non dilué n'atteigne les eaux de surface. Le cas échéant, l'AISE SPERC 8a.1.a.v2 peut s'appliquer : utilisation dispersive à grande échelle entraînant un rejet dans la station d'épuration des eaux usées municipales.

Bonnes pratiques supplémentaires

Ne mangez ni ne buvez. Ne fumez pas. Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.	
Se laver les mains après utilisation. Évitez tout contact avec une peau abîmée. Ne pas mélanger avec d'autres produits.	
Instructions de déversement	Diluez avec de l'eau douce et épongez.
Pratiques d'hygiène	Suivez les instructions du produit telles qu'elles sont précisées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et utilisez les bonnes pratiques d'hygiène au travail telles que spécifiées à la section 7 de la FDS du produit.

Informations complémentaires en fonction de la composition du produit

L'étiquette et (si nécessaire) la fiche de données de sécurité contiennent des informations supplémentaires, spécifiques au produit, cruciales pour travailler en toute sécurité avec des mélanges. Veuillez consulter l'étiquette du produit et la FDS pour obtenir des renseignements, y compris, mais sans s'y limiter, la classification des dangers du produit, les parfums potentiellement allergènes, les ingrédients notables et les valeurs limites d'exposition (le cas échéant).

Démenti

Il s'agit d'un document permettant de communiquer les conditions génériques d'utilisation sécuritaire d'un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de relier ce SUMI à la FDS d'un produit spécifique qu'il vend. Si un code SUMI (ou SWED associé) est mentionné dans la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances du mélange sont présentes à une telle concentration, que l'utilisation du produit dans les conditions de l'IUUM est sans danger. Lorsqu'elle est disponible, cette utilisation sûre est assurée par l'évaluation des résultats des évaluations de la sécurité chimique effectuées par les fournisseurs de matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour un ingrédient qui contribue à la classification du mélange, le formulateur a lui-même effectué une évaluation de la sécurité. Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs selon les conditions SUMI reste responsable de communiquer les informations pertinentes sur l'utilisation aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions de

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Unilever

Sun Professional All In 1 Tablets / Sun Professional Tablettes Tout en 1

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

travail pour les employés, les feuilles SUMI doivent toujours être prises en compte en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit. Ce document est fourni par A.I.S.E. à titre d'information générale uniquement. Le formulateur utilise le contenu de ce document à ses risques et périls. A.I.S.E. décline toute responsabilité envers toute personne ou entité pour toute perte, dommage, quel qu'en soit l'aspect (réel, consécutif, punitif ou autre), blessure, réclamation, responsabilité ou autre cause de quelque nature que ce soit basée sur ou résultant de l'utilisation (même partielle) du contenu de ce document.

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -